

ProBono QUÉBEC

AVOCATS POUR LE BIEN PUBLIC



GENÈSE ET ANALYSE DU PROJET PILOTE DE CLINIQUE JURIDIQUE BÉNÉVOLE

27 AU 29 MARS 2017, KUUJUAQ

Rapport final rédigé par Me Nancy Leggett-Bachand,

Directrice générale de Pro Bono Québec

Mai 2017

L'accès à la justice dans le Grand Nord québécois est un défi quotidien pour les communautés qui y vivent. Préoccupé par cette réalité et par les conclusions du rapport *La justice dans le Nord* publié par le Barreau du Québec le 23 janvier 2015, Pro Bono Québec a souhaité faciliter l'accès à la justice pour ces communautés autochtones. Qui plus est, la Bâtonnière Claudia P. Prémont nous a sensibilisés à la situation vécue par les citoyens de Kuujjuaq, dès son retour, en septembre 2016.

Du 27 au 29 mars dernier, nous avons donc mis sur pied une clinique juridique éphémère à Kuujjuaq. Quatre avocates et une notaire bénévoles ont offert des services juridiques gratuits dans les domaines du droit criminel et pénal, familial, civil ainsi qu'en droit des successions et en protection de la jeunesse.

La chronologie du projet

Un des volets du plan d'action stratégique 2015-2018 de Pro Bono Québec vise la mise en œuvre de projets « grand public ». Nous sommes toujours à l'affût des besoins criants de certaines communautés où l'accès à la justice semble être un enjeu. Or, ceux des communautés autochtones nous préoccupent depuis un bon moment. Nous avons donc communiqué avec la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik (ARK) pour avoir un état de la situation. Nos vis-à-vis qui œuvrent dans ces deux organisations ont confirmé un intérêt à collaborer à un projet de clinique juridique. La communauté de Kuujjuaq a été ciblée en raison de la facilité d'accès à compter de Montréal, de la présence d'une avocate de l'ARK qui serait notre coordonnatrice sur place et enfin, de la disponibilité de locaux pour nous accueillir durant trois jours. Les dates choisies l'ont été en fonction du moment de l'année propice pour tenir un tel projet. La période de chasse n'a pas encore débuté à la fin mars et les intempéries hivernales, comme le blizzard qui perturbe les déplacements, sont moins fréquentes.

Nous avons par la suite présenté le projet au Barreau du Québec, puis à la Chambre des notaires. Les deux organisations ont donné le feu vert au projet et ont gracieusement offert d'y contribuer financièrement. La sous-ministre associée à l'accès à la justice, à Direction générale de l'accès à la justice du ministère de la Justice, me Renée Madore, s'est

montrée intéressée en raison de l'ouverture prochaine d'un Centre de justice de proximité au Nunavik.

Le jeudi 9 février, jour de l'événement-bénéfice de Pro Bono Québec, nous avons profité de la tribune qui nous était offerte pour annoncer de façon officielle le lancement du projet-pilote de Clinique juridique bénévole à Kuujuaq et remercier publiquement les deux représentants présents à la soirée, soit Me Lise Tremblay, directrice générale du Barreau du Québec et Me Gérard Guay, président de la Chambre des notaires.

Les besoins juridiques

Après discussions avec la Société Makivik et l'ARK, il a été décidé que la Clinique juridique devrait pouvoir offrir ses services en matière de droit des successions, droit de la personne et de la famille, protection de la jeunesse, droit criminel et droit civil, et enfin, en matière de petites créances.

Nous avons donc convenu de pourvoir quatre postes de membres du Barreau du Québec et d'un de membre de la Chambre des notaires du Québec afin de combler les besoins exprimés. Un appel de candidatures formel (**voir annexe 1**) a été lancé le lundi 13 février et se terminerait le vendredi 24 février. Les candidat-es devaient répondre à certaines exigences comme le bilinguisme (anglais-français), la connaissance de l'inuktitut (un atout), l'expérience en milieu communautaire, en milieu autochtone ou auprès de clientèles vulnérables, un minimum de trois ans d'expérience comme avocate ou notaire et être disponible du lundi 27 au mercredi 29 mars. Il a été convenu que les participants offraient de l'information juridique, mais que si la demande de conseil juridique était faite, le choix d'en donner ou non reviendrait au juriste qui reçoit le citoyen.

La Bâtonnière de Québec, Me Johanne McNeil, nous a offert sa disponibilité pour donner une séance d'information sur le droit autochtone et le droit dans les communautés autochtones afin de préparer les candidats choisis avant le départ pour la Clinique.

Le recrutement de quatre avocat-es et un-e notaire

Nous avons lancé l'appel de candidatures au sein de notre réseau : dans notre base de données de plus de 2000 membres du Barreau, dans l'infolettre du Barreau du Québec et dans celle de la Chambre des notaires. L'offre d'emploi a été affichée seulement dix jours. Néanmoins, elle a suscité un grand intérêt : nous avons reçu 16 candidatures de membres de la Chambre des notaires et 46 du Barreau du Québec.

Par ailleurs, un article paru dans Droit-inc (**voir annexe 2**) semble avoir freiné l'intérêt de certains candidats. On y faisait mention de l'appel de candidatures, mais en invoquant l'aspect «expédition et mission dans le Grand Nord», ce qui a été interprété, aux dires de certains, comme un mandat de «colonisation»... Qui plus est, les commentaires des lecteurs de Droit-inc, n'étaient pas tous élogieux et faisaient référence au projet comme du «tourisme opportuniste» et référaient à l'échec instantané d'une initiative de ce type.

Malgré tout, le comité de sélection composé de Me Lise Tremblay, Barreau du Québec, Me Catherine Boily, Chambre des notaires, Me François Dorval, Société Makivik, Me Geneviève Charland-Arcand, ARK, Mia Laberge et Me Nancy Leggett-Bachand, toutes deux de Pro Bono Québec, ont étudié avec attention chacune des candidatures reçues et les ont évaluées à l'aide d'une grille d'analyse. Les candidatures privilégiées sont celles qui ont réussi à démontrer une certaine expérience en droit autochtone, ou auprès des communautés autochtones et qui étaient parfaitement bilingues. Chacune des quatre avocates et la notaire qui ont été choisies ont répondu à ce critère.

Une rencontre des candidates sélectionnées a eu lieu aux bureaux de Pro Bono Québec afin de faire connaissance et s'assurer d'avoir une compréhension commune du mandat. Chaque juriste s'est vue attribuer un domaine de droit précis, correspondant à son expérience juridique. Il a notamment été convenu que les participantes offriraient de l'information juridique, mais que si la demande de conseil juridique était faite, le choix d'en donner ou non reviendrait à la juriste qui reçoit le citoyen.

Les communications

Notre avocate coordonnatrice sur place, Me Geneviève Charland-Arcand, s'était assurée au préalable de l'intérêt des dignitaires locaux, dont le maire de Kuujjuaq, Tunu Napartuk, grand supporter du projet. Le maire a mentionné la tenue de la Clinique lors d'une séance de conseil municipal la semaine précédant l'événement. Elle nous a trouvé des locaux parfaits pour tenir notre Clinique, avec cinq bureaux fermés et l'accès au wifi.

Nous avons été prévenus qu'il serait préférable de tenir une clinique sans rendez-vous et que la publicité entourant ce projet devrait être faite quelques jours avant, sans plus. Il est de coutume locale de décider de ses occupations sur une base quotidienne. Nous avons donc préparé une affiche (**voir annexe 3**) qui a été apposée à différents endroits de la communauté par Me Charland-Arcand. Nous avons aussi créé une page Facebook de l'événement, *Free Legal Advice Clinic*. Les communications doivent se faire d'abord en anglais. Nous avons fait appel aux services d'une interprète anglais-inuktitut provenant d'une autre communauté, Kuujjuarapik, afin que les échanges entre les citoyens et les juristes soient libres de tout souci de confidentialité. Une entente de confidentialité a d'ailleurs été signée par madame Tooktoo.

Nous avons préparé au préalable une affiche publicitaire qui a circulé sur la page Facebook de la communauté de Kuujjuaq, *Kuujjuamit*, la semaine précédant la tenue de la Clinique. *Kuujjuamit* est l'équivalent du babillard de l'épicerie locale ou encore du parvis de l'église.

Durant notre présence, la directrice générale de Pro Bono Québec, accompagnée de l'interprète Maggie Tooktoo, a donné une entrevue à la radio locale ainsi qu'à CBC North, dont les bureaux étaient situés dans le même édifice que ceux de la Clinique et l'hebdo local, le *Nunatsiak News*, en a fait mention sur sa page Facebook.

Notre mandat

La Clinique ouvrait ses portes le lundi 27 mars, de 15 heures à 19 heures, le mardi 28 mars de 8 heures 30 à 19 heures et le mercredi 29 mars de 8 heures 30 à 15 heures. Les citoyens se présentaient et dès lors, étaient pris en charge par une avocate ou la notaire qui posaient des questions sur la nature de leur présence afin de les diriger vers une collègue spécialiste du domaine de droit, le cas échéant.

Les citoyens se sont présentés plus nombreux le mercredi dans la journée, spécialement en après-midi, peu de temps avant la fin du projet. Les personnes qui sont venues consulter le lundi et le mardi avaient eu l'occasion de partager leur expérience, ce qui explique sans doute l'achalandage de la dernière journée. La période la moins achalandée a été le mardi après-midi.

Au total, cinquante-huit citoyens se sont prévalus de nos services. Deux d'entre eux ont demandé une consultation alors qu'ils ont fait la rencontre des avocates à l'extérieur de la Clinique. Pour une analyse plus précise des statistiques, voir **l'annexe annexe 4**.

Nous avons offert à la direction générale de l'école secondaire Jaanimmarik l'animation d'ateliers préparés par Édualoi et animés par nos juristes bénévoles. Or, la semaine où nous visitons Kuujjuaq, l'école avait déjà beaucoup d'activités à son programme. Nous avons aussi demandé aux travailleurs sociaux du Centre de santé Talattavik de l'Ungava s'ils avaient besoin d'information juridique, ce à quoi ils ont répondu positivement. Certaines se sont déplacées pour venir à la rencontre de nos juristes sur place.

Nos observations

Au retour de cette expérience, chacune des participantes au projet a eu à répondre à certaines questions quant à leur expérience en comparaison de leurs attentes, à leurs recommandations si ce projet devait se répéter et sur leurs remarques quant à l'accès à la justice à Kuujjuaq.

Unanimement, nous avons senti que le fait d'être des juristes ne travaillant pas sur place, ou pour la Cour, favorisait la liberté des échanges. Les citoyens évoquaient assez facilement leurs incompréhensions et leurs frustrations sans crainte. Une avocate relate qu'une personne rencontrée « [...] a partagé un incident étant arrivé il y a quelques années et m'a affirmé ne l'avoir jamais partagé avant. Cette personne a affirmé avoir senti un poids disparaître de ses épaules simplement en partageant cette situation et en discutant des possibilités s'offrant à elle. Je crois sincèrement que le fait que j'étais une avocate bénévole n'ayant aucun lien avec la Cour, donc en quelque sorte avec une apparence d'impartialité et d'indépendance, a permis ce partage. » Or, chacune des juristes s'est présentée dans un esprit d'ouverture et de partage de nos expériences et façons de faire.

De façon unanime, toutes recommandent, lors d'une prochaine visite, la création de sessions d'information. D'une part, plusieurs personnes voulaient savoir comment faire un testament. En effet, aucun notaire n'est disponible sur place. Il pourrait être pertinent de préparer un atelier au cours duquel on leur démontre la rédaction de différentes clauses de testaments et ainsi, leur faire rédiger leur testament sur place.

D'autre part, une autre session d'information pourrait porter sur les demandes conjointes de divorce et sur la façon de remplir les formulaires – plusieurs demandes ont été faites en ce sens, et nous n'avons malheureusement pas trouvé le formulaire en version anglaise sur le site du ministère de la Justice. Enfin, d'autres ateliers pourraient porter sur la garde d'enfant, la parentalité après la rupture, la pension alimentaire, entre autres. Ces ateliers pourraient être offerts en anglais, avec les services d'un interprète en inuktitut.

Par ailleurs, il faut savoir que les services d'un greffe civil sont inexistant à Kuujuaq. À titre d'exemples, les demandes pour déposer une action pour petites créances, pour

l'homologation d'un testament ou encore pour faire timbrer une demande en divorce conjoint exigent que les citoyens de Kuujjuaq se déplacent vers le Sud pour obtenir ce service. Par conséquent, les citoyens de Kuujjuaq doivent prendre un vol pour Montréal, puis un autre pour Amos, là où se trouve le greffe civil qui leur est désigné – celui du district judiciaire de l'Abitibi-Témiscamingue. À notre sens, cette situation est problématique et représente un déni de justice à l'égard des citoyen-nes de Kuujjuaq. À cet égard, Pro Bono Québec verra à écrire à la ministre de la Justice pour lui proposer que les demandes civiles soient dorénavant déposées au greffe au palais de justice de Montréal ou demander à ce que le greffier de Kuujjuaq, que nous avons rencontré, soit habilité pour timbrer les procédures civiles.

Conclusion

La clé de la réussite d'un tel projet réside entre autres dans l'organisation (nous évaluons à environ 100 heures le travail préparatoire effectué par l'équipe de Pro Bono Québec) et l'appui de gens locaux. Le travail inestimable de Me Geneviève Charland-Arcand sur place a contribué au succès de la Clinique.

Ce projet a été fort apprécié, au point où le maire de Kuujjuaq a discuté avec la directrice générale de la possibilité d'offrir à nouveau une clinique juridique en octobre prochain. De plus, deux communautés, celles de Kuujjuaraapik et Puvirnitug, ont déjà manifesté leur intérêt à l'ARK. Dans cette perspective, Pro Bono Québec est assuré de pouvoir trouver des juristes bénévoles, les mêmes ou d'autres candidat-e-s, mais pour le financement du projet, devra se tourner à nouveau vers des bailleurs de fonds. Rappelons que la Chambre des notaires et le Barreau du Québec qui ont défrayé la majorité des coûts de cette première initiative, le ministère de la Justice ayant offert une contribution et Makivik, des billets d'avion à moitié prix et les services de l'interprète.

Si nous pouvons répéter l'expérience, il est clair que nous pourrions à nouveau communiquer avec l'école secondaire Jaanimmarik, le Centre de santé Talattavik de l'Ungava et d'autres groupes locaux afin de rendre visite aux intervenant-es. Nous pourrions aussi voir à nous rendre disponibles pour des visites à domicile, ce qui nous a été conseillé auprès de la clientèle aînée.

Ce projet a été en tous points concluant, tant pour la population que pour les juristes qui ont vécu une expérience professionnelle enrichissante.

ANNEXE 1

Pro Bono Québec cherche quatre avocats-es et un notaire bénévoles pour une clinique juridique éphémère à Kuujuaq, du 27 au 29 mars 2017.

Nous recherchons cinq juristes bénévoles :

- Un-e notaire généraliste ayant un intérêt marqué pour le droit des successions, de la personne et de la famille.
- Un-e avocat-e spécialiste en droit familial.
- Un-e avocat-e spécialiste en protection de la jeunesse.
- Un-e criminaliste.
- Un-e civiliste possédant de l'expérience en matière de petites créances, entres autres.

De plus, les candidat-es devront posséder les qualités et les qualifications suivantes :

- Connaissance parfaite de l'anglais parlé et écrit, et de l'inuktitut un atout;
- Expérience en milieu communautaire, en milieu autochtone ou auprès de groupes vulnérables;
- Minimum de trois ans d'expérience comme avocat-e ou notaire;
- Être disponible du lundi 27 au mercredi 29 mars – et possiblement les 26 et 30 mars, si les conditions météo ne permettent pas un départ et un retour aux dates indiquées;
- Être disponible pour deux séances d'information-formation de deux heures chacune durant la semaine du 20 mars (moment à être déterminé).

Les vols*, l'hébergement et les repas sont offerts.

*Les vols se font à partir de Montréal, sur Air Inuit. Les personnes intéressées devront se rendre à leurs frais à l'Aéroport international Montréal-Trudeau à Dorval.

Si le défi vous intéresse, merci de nous faire suivre votre **curriculum vitae** ainsi qu'une **courte lettre d'intérêt avant le vendredi 24 février 17 heures** à rh@probonoquebec.ca
Des entrevues pourraient avoir lieu le mardi 7 mars.

Ce projet est rendu possible grâce au Barreau du Québec, la Chambre des notaires du Québec et la Société Makivik.

ANNEXE 2

Recherchés: quatre avocats et un notaire pour 3 jours à Kuujuaq

Par : Delphine Jung | Le : 2017-02-14 15h26

Nouvelles

Votre mission, si vous l'acceptez, sera de partir trois jours dans une clinique juridique dans le Grand Nord québécois... Les candidatures sont ouvertes !

L'organisme Pro Bono Québec lance un appel à candidatures pour recruter quatre avocats et un notaire qui s'envoleront du 27 au 29 mars pour Kuujuaq, dans le Grand Nord québécois, offrir leurs services dans une clinique juridique éphémère.

« L'accès à la justice dans le Grand Nord est l'une des préoccupations du ministère de la Justice, de la Chambre des notaires et du barreau, nous voulions trouver un moyen de faire quelque chose », dit **Nancy Legget-Bachand**, directrice générale de Pro Bono.

Des domaines de compétences spécifiques sont recherchés. « Nous avons établi quels étaient les besoins avec les organismes sur place, ainsi que le maire du village nordique », ajoute Me Legget-Bachand, qui parle de cette initiative comme d'un « vrai gros défi ».

Elle recherche ainsi un notaire généraliste qui a un intérêt marqué pour le droit des successions, de la personne et de la famille, un ou une avocate spécialiste en droit familial, en protection de la jeunesse, un criminaliste et un civiliste.

Des notions d'inuktitut, un atout...

« On demande aux candidats d'être parfaitement bilingues français et anglais et, si certains ont quelques notions en inuktitut, c'est encore mieux. Nous allons voir s'il sera aussi possible d'avoir des interprètes sur place », explique la directrice générale.

Les candidats recherchés doivent aussi avoir une expérience en milieu communautaire, en milieu autochtone ou auprès d'une clientèle vulnérable.

Comme il s'agit d'un projet pilote, Nancy Legget-Bachand concède que plusieurs inconnues demeurent. « Nous allons passer des annonces à la radio et sur les réseaux sociaux, puis les citoyens devront s'inscrire pour des consultations d'une heure, on espère que cela sera

Clinique juridique à Kuujuaq – 27 au 29 mars 2017

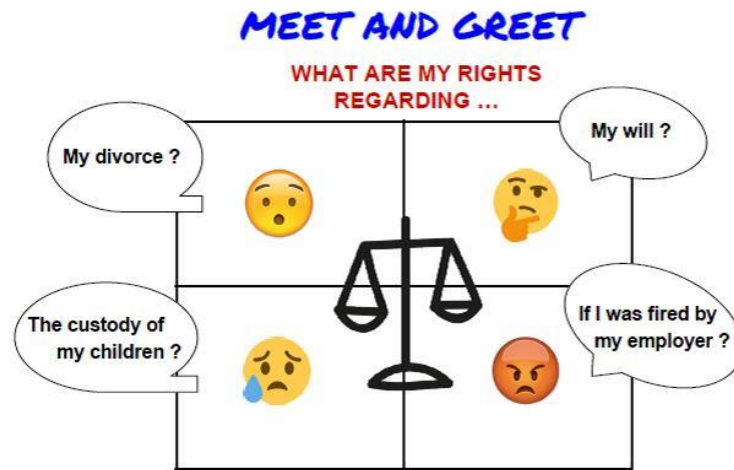
suffisant, c'est vraiment un essai...»

Le budget pour la clinique éphémère, qui se tiendra dans le centre communautaire de ce village de 2 500 habitants, s'élève à 12 000 \$.

« Trois partenaires nous soutiennent dont Makivik, propriétaire de la compagnie aérienne Air Inuit, qui nous a fait des rabais sur les prix des billets d'avion. Ils coûtent normalement 2 500 \$ »,a-t-elle dit.

Pour postuler, vous pouvez envoyer votre CV et une courte lettre d'intérêt avant vendredi 24 février, 17 h à rh@probonoquebec.ca

ANNEXE 3



**FREE LEGAL ADVICES WITH
VOLOUNTEER LAWYERS**

Complexe Nayumivik,
1140 Immirtavik Road, Kuujuaq

March 27th from 3 pm to 7 pm
March 28th from 8:30 am to 7 pm
March 29th from 8:30 am to 4 pm

COME MEET US !

**FREE COFFEE
AND PASTRIES !**

ANNEXE 4

	Langue maternelle	Service Interprète	Domaine de droit	F/H	Âge	Durée (min)
1	Inuktituk	Non	Criminel	Femme	51	10
2	Inuktituk	Non	Criminel	Homme	78	20
3	Inuktituk	Non	Criminel	Homme	61	10
4	Inuktituk	Non	Criminel	Femme		20
5	Inuktituk	Non	Criminel	Homme	51	45
6	Inuktituk	Non	Criminel (pardon)	Femme	55	5
7	Inuktituk	Non	Criminel	Homme	39	7
8	Inuktituk		Criminel	Femme	50	
9	Inuktituk		Criminel	Homme	50	
10	Anglais		Criminel	Homme	50	
11	Inuktituk	Non	Criminel	Homme	50	
12	Inuktituk	Oui	Civil (JAAQ)	Femme	65	60
13	Inuktituk	Non	Familial (Divorce)	Femme	45	10
14	Inuktituk	Non	Scolaire	Femme	40	10
15	Français	Non	Civil (propriété – entente)	Homme	45	20
16	Inuktituk		Notarial (Succession)	Femme	55	60
17	Inuktituk			Femme	66	5
18	Inuktituk		Notarial (Succession)	Femme	37	10
19	Inuktituk – anglais		Autochtone	Femme	55	15
20	Inuktituk	Non	Civil (Certificat décès)	Femme	55	30
21	Inuktituk					
22	Inuktituk – anglais		Socio-judiciaire		60	60
23			Civil (SAAQ)	Homme	35	40
24*	Inuktituk	Non	Notarial (testament)	Femme	55	15
25*	Inuktituk	Non	Notarial (succession)	Femme	55	15

Clinique juridique à Kuujuaq – 27 au 29 mars 2017

26*	Inuktituk	Non	Notarial (testament)	Femme	55	10
27*	Inuktituk	Non	Notarial (testament)	Homme	55	10
28*	Inuktituk	Non	Notarial (testament)	Femme	55	10
29*	Français	Non	Notarial (testament)	Homme	25	5
30*	Inuktituk	Non	Notarial (succession)	Homme	55	15
31*	Inuktituk	Non	Notarial (Faillite – testament)	Couple	45	30
32*	Inuktituk	Non	Notarial (Faillite- testament)	Femme	40	
33*	Inuktituk	Non	Notarial (Testament)	Homme	35	15
34*	Inuktituk	Oui	Notarial (Testament)	Femme	75	20
35*	Inuktituk	Non	Assurance	Femme	35	10
36*	Français	Non	Notarial (Testament)	Femme	35	45
37*	Inuktituk	Non	Notarial (Succession)	Homme	55	
38	Inuktituk	Non	Familial (DPJ)	Couple	55	5
39	Inuktituk	Non	Régie du logement	Femme	45	10
40	Français	Non	Familial	Femme	40	20
41	Inuktituk	Non	Régie du logement	Femme	50	15
42	Inuktituk	Non	Familial (DPJ)	Femme	45	20
43	Inuktituk	Non	Familial (divorce)	Femme	35	20
44	Inuktituk	Non	Familial (filiation)	Femme	55	20
45	Inuktituk	Non	Civil (Petites créances)	Femme	55	30
46	Inuktituk	Non	Familial (divorce)	Femme	55	10
47	Inuktituk	Non	Criminel	Homme	20	10

Clinique juridique à Kuujuaq – 27 au 29 mars 2017

48	Inuktituk	Non	Notarial (testament)	Femme	30	10
49	Inuktituk	Non	Familial (divorce)	Homme	50	10
50	Français	Non	Familial (droits d'accès)	Homme	75	20
51	Inuktituk	Non	Travail	Femme	20	7
52	Inuktituk	Non	Familial (pension alimentaire)	Femme	40	10
53	Inuktituk		Familial (Divorce et pension alimentaire)	Femme		60
54	Inuktituk	Non	Curatelle	Femme	60	
55	Inuktituk	Non	Familial (Divorce et pension alimentaire)	Femme	60	
56	Français	Non	Familial (divorce)	Femme	30	
57	Inuktituk	Non	Familial (modification de jugement)	Femme	30	
58	Inuktituk	Non	Travail	Femme	55	

Moyennes					
Langue maternelle	Service Interprète	Domaine juridique	F/H	Âge	Durée (min)
50 sur 57 (88%) Inuktituk	45 sur 47 (96%) Non	12 sur 55 (22%) Criminel	39 sur 58 (67%) femmes	49	20
6 sur 57 (11%) Français	2 sur 47 (4%) Oui	16 sur 56 (29%) Notarial	19 sur 58 (33%) hommes		
3 sur 57 (5%) Anglais		11 sur 16 (69%) Testament			
		5 sur 16 (31%) Succession			
		2 sur 16 (13%) Faillite			
		14 sur 56 (25%) Familial			
		7 sur 14 (50%) Divorce			
		3 sur 14 (21%) Pension alimentaire			
		2 sur 14 (7%) DPJ			
		2 sur 14 (7%) Lien de filiation			
		2 sur 14 (7%) Droit d'accès			
		2 sur 14 (7%) Modification jugement			
		12 sur 56 (21%) Criminel			
		6 sur 56 (11%) Civil			
		2 sur 56 (4%) Travail			
		4 sur 56 (7%) Autre			